

Genre du véhicule Chariot de travail (véhicule spécial)	Marque de fabrication JOHN DEERE	Type 955 A3	Fiche d'homologation N° CH 5447 28
---	-------------------------------------	----------------	---------------------------------------

Constructeur: JOHN DEERE WERKE ZWEIERUECKEN D-6660 Zweibrücken ERD

Identification: "955 A3" sur la plaquette du constructeur "CH 5447 28" sur la plaquette de l'importateur
" 2 " derrière le No du châssis

Plaquette constructeur et de l'importateur à droite, à l'avant, sur la plateforme

N° du châssis: à droite, latéralement sur le longeron, derrière la roue avant

Identification du moteur: "6359 DZ 03" plaquette à l'arrière, au centre du bloc (en direction de marche)

Importateur principal: MATRA ZOLLIKOFEN, Zweigniederlassung der Robert AEBI AG., 3052 Zollikofen

Véhicule homologué: 019 491 Z

Châssis:

Nombre d'essieux: 2 Nombre de roues: 4

Direction: hydrostatique avec assistance hydraulique, sur roues AR

Transmission: mécanique, non synchronisée, avec variateur

Nombre de vitesses: 4 Entraînement sur roues avant

Frein de service: hydraulique, à disques, sur les arbres primaires, resp. sur les roues avant, frein indépendant, 2 pédales avec verrouillage

Frein auxiliaire: mécanique, à disques, sur l'arbre de la boîte c.v. resp. sur les roues avant

Frein d'arrêt: identique au frein auxiliaire

Ralentisseur: -

Contrôle 2 circuits: -

Moteur: JOHN DEERE 6359 DZ 03

Marque: Type: 4

Construction: en ligne Temps: 4

Carburant: D Position: au centre

Refroidissement: eau Nombre cylindres: 6

Alésage: 106,5 Course: 110,0

Cylindres: 5876 CV-impôt: 29,92

Puissance en kW: 77 DIN à V/min: 2500

Bruit à l'arrêt: 79 dB/A à V/min: 1875 **

Silencieux: t = 600 x ø 160 mm

Mesure des gaz: Bacharach 2,0

Déparage: BOSCH noircissement 2,8 à 2000 t/min

Carrosserie: moissonneuse-batteuse

Nombre de portes: - Indic. vitesse: -

Ceintures sécurité: - Rétroviseurs: intérieur / gauche / droite

Cals: t = 400x300x230mm Attelage: -

Antivol: -

Nombre de places: t 1 av. centre ar.

Dimensions: intérieur extérieur

Longueur: 8780 Empattements: 3590

Largeur: 3450 * Essieu double: av. ar.

Hauteur: 3800 Voie: av. 2188 ar. 1780

Porte à faux: lat. av. ar.

Voies: av. ar.

av. 3350 ar. -

ar. 1840 Braquage: g 11600 d 11800

Distance volant - vers l'avant du véhicule: 2800

Poids: avant arrière total

Poids à vide: 4920 1230 6150

Charge utile: -

Poids total: 6150

Garantie fabr.: 6750 2360 7500

Dimens. pneus: 18.4/15-30 7.50 - 20 (Vanates +)

Ply/bars: 10 / 1,7 6 / 2,5 voir

Charge: 5430 1700 remarques)

pour V max: 30 30

Garantie poids remorquable avec frein: -

Garantie poids remorquable sans frein: -

Garantie poids de l'ensemble: -

Poids remorquable testé: -

Vitesse maximale selon le constructeur: - km/h

Vitesse maximale testée: 20,0 km/h

à 2600 t/min au moteur: 21,0 km/h

Équipement	-	
Feux de route	HELLA K 21073	
Feux de croisement	A (E)	
Feux de position	WBC CH 1 0133 01	
Feux rouges	WBC CH 1 0133 01	
Feux stop	WBC CH 1 0133 01	
Clignoteurs	av AV/1 CH 1080904	ar WBC CH 1013301
Catadioptres	av I (E)	ar I (E)
Feux de gabarit	1/ feu orange BOSCH-EISEMANN CH 1 0880 01/02	
Feux complémentaires		
Eclairage plaque		
Essuie-glace	1/ SELLA e1 20011 avec/sans lave-glace	
Avertisseurs	ou d'autres modèles homologués	

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Chariot de travail (véhicule spécial)		
Marque et type	JOHN DEERE	955 A3	
Homologation			
N°	CH	5447 28	
Carrosserie	moissonneuse-batteuse		
Places	total	1	avant
Poids à vide	6150	Carburant	D
Charge utile	-	CV-impôt	29,92
Poids total	6150	Cylindrée	5876

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

La présente fiche d'homologation est valable pour l'immatriculation des véhicules avec une plaquette séparée de l'importateur.

- *) Véhicule spécial : largeur = 3450 mm.
- ***) Mesure du bruit : avec le véhicule en marche = V-max. = 86 dB/A.
- +) Variante de pneus : AV = 23.1 - 26 10 PR 6490 (1,4) V-max. 30 km/h
AR = 7.50 - 16 6 PR 1490 (2,25) 30 km/h
10.5/80-18 6 PR 2860 (2,2) 30 km/h

§) Équipement : la hauteur de l'emplacement des feux de croisement et des clignoteurs AV-latéraux ainsi que la distance depuis l'avant des clignoteurs AV-latéraux sont admises pour raisons techniques.

A noter dans le permis de circulation:

- 101 - 1 plomb sur butée de pleine charge;
- 115 - feu orange obligatoire;
- 125 - autorisation spéciale obligatoire;
- 136 - permis de conduire de la catégorie "F" obligatoire;
- 137 - signalisation jaune/noir: la poutre de protection AV, l'arrière du véhicule, les supports des feux arrière, l'arrière de la faucheuse, des deux côtés, l'arrière de l'échelle;
- 138 - protection : poutre à l'avant de la faucheuse;
- 139 - enlever : les diviseurs;
- 141 - assurer : le tube de vidange doit être rentré, la faucheuse doit être assurée à la hauteur marquée (longueur 600 mm); 400 - le silo à grains doit être vide. Service fédéral d'homologation

Lieu et date de l'homologation

Zollikofen, 25.-26.06.80